



Lyon, le 25 octobre 2023

Page 1 / 1

---

# Encore un échec pour les écologistes dans leur guérilla juridique menée contre la Région

---

**Le Tribunal administratif de Lyon a rejeté ce mardi 24 octobre l'ensemble des griefs soulevés par les élus Europe Ecologie Les verts visant à annuler plusieurs articles du règlement intérieur du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Un nouveau camouflet pour une opposition qui fait du recours juridique son seul argument politique.**

Dans une décision rendue le 24 octobre 2023, le Tribunal administratif de Lyon a rejeté l'ensemble des douze griefs formulés contre le règlement intérieur de la Région. La juridiction administrative a écarté l'intégralité des arguments portés par Mme Fabienne Grébert, présidente du groupe EELV au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Le tribunal a retenu la parfaite régularité de la délibération du 19 juillet 2021 qui a permis l'adoption du nouveau règlement intérieur de la collectivité.

C'est un nouveau camouflet pour l'opposition qui multiplie les recours pour tenter de faire parler d'elle au lieu de porter des projets concrets au service des habitants et de participer de manière constructive au futur de notre Région.

